

**DEPARTEMENT  
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT  
DE BESANCON**

**CANTON DE SAINT VIT**

**Date de convocation :**

21 avril 2021

**Date d'affichage :**

04 mai 2021

**Nombre de conseillers  
en exercice :**

26

**N°2021-04-026**

**Objet de la délibération :**

Abandon de loyer durant  
la crise sanitaire au profit  
du restaurant Prélude

Résultat du vote

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Nombres de conseillers :

En exercice : 26

Présents : 24

Représentés : 2

Absents : 0

**COMMUNE DE SAINT VIT  
25410 SAINT-VIT**

**EXTRAIT**

*Du Registre de délibérations du Conseil Municipal*

Séance du mois d'avril

L'an deux mille vingt et un, le 27 avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

**Secrétaires :** Anne BIHR,

**Etaient présents :** Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Carlos FONTINHA, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Réjane SIZINE, Laurent THIRIOT, Jeannine VIENNET.

**Absents excusés :**

**Procurations :** Stéphane PRETRE à Jeannine VIENNET  
Arnaud VERDENET à Anne BIHR

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance en visioconférence à 20 heures 30 minutes, l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 16 mars. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose que la SAS le PRELUDE, 5 Place Simone Veil à Saint-Vit, a lancé son activité de restauration le 27/02/2020 dans un local propriété de la Commune de Saint-Vit.

Cette jeune entreprise a débuté dans le contexte très difficile de la crise sanitaire covid-19 et afin de lui apporter une aide économique, Monsieur le Maire a décidé d'aider cette entreprise à traverser cette année difficile.

Dans un premier temps, pendant le 1<sup>er</sup> confinement en décidant l'abandon de loyer (décision n°133-2020 qui actait l'abandon de la totalité du loyer d'avril 2020 et la décision n°134-2020, pour l'abandon du loyer hors charges du mois de mai 2020 à hauteur de 50%).

Au second confinement, avec la fermeture administrative des restaurants, Monsieur le Maire a souhaité continuer à soutenir cette jeune entreprise en abandonnant les loyers de novembre 2020 à février 2021, (décision 136-2020 du 17 novembre 2020, décision 137-2020 du 17 novembre 2020, et décision 140-2021 du 28 janvier 2021).

La commune de Saint-Vit souhaite continuer à apporter son soutien financier à la trésorerie et à la sauvegarde de l'emploi des gérants de cette jeune entreprise, dans ce contexte de fermeture.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- ✓ **Autorise à nouveau l'abandon des loyers de mars et avril 2021 au profit du restaurant le Prélude soit un montant de 2 400 €uros.**

*Pour : 26    Contre : 0    Abstention : 0*

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,**

